



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060569

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/06/2026 13H07 C:000032 I:29047
V/REF : 1066847
V/Email reçu le Mardi 09/06/2026 à 13H07

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 2095
IMMEUBLE : LE PARC ROCHET
17 A-B-C
RUE DU DOCTEUR NODET
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 26 Juin 2026

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 17 A RUE DOCTEUR NODET - BOURG EN BRESSE - MME PEROTTI 0674272601 - LOGT
1034 ETG 3

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT SERRURE BOITE AUX LETTRES + 2 CLES
MS00001 - MS00083

Donneur d'ordre : Mme C. VIERNE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 19 JUIN A 12H45
REMPLACEMENT DE LA SERRURE DE BOITE AUX LETTRES

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	1	46,53	46,53
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	41,36	41,36



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060569

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	87,89
T.V.A. a 10,00%	8,78
TOTAL T.T.C.En EURO	96,67

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1066847 du 08/06/2026

Pr.

SEMCODA
Service Vente du Patrimoine
50, rue du Pavillon
CS 91007
01009 BOURG-en-BRESSE
Cedex
Tel:04.74.22.40.66

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐
Fournitures seules ☐
Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

17 A RUE DOCTEUR NODET
01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

VTETRVPP Vente Travaux liés Vente Partie privat. 1
01-EE-2212-VTE-61513150
Marché : M - 230709001-1

02095-00001-00001-00034 H / Type 3 / 03 Etage : 03

Délai

Date limite exécution : 23/06/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement Bonjour, Suite à la vente de ce logement, merci de rempalcer la batteuse BAL de Mme PEROTTI nouvelle propriétaire. Merci de prendre le RDV auprès de Mme PEROTTI directement au 06 74 27 26 01. Je vous remrcie par avance. Bien à vous	1,00	41,36	41,36	4,14	45,50
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	46,53	46,53	4,65	51,18

Total H.T.	87,89
Total TVA	8,79
Total TTC	96,68

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA Service Vente du Patrimoine**



Bon de Commande

N° : 1066847 du 08/06/2026

Pr.

SEMCODA
Service Vente du Patrimoine
50, rue du Pavillon
CS 91007
01009 BOURG-en-BRESSE
Cedex
Tel:04.74.22.40.66

Demande de travaux suivie par PAGE Pierrick le 08/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Sophie CEZANNE

Directrice Générale Déléguée

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA Service Vente du Patrimoine**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA Service Vente du Patrimoine**

Adresse : **50, rue du Pavillon CS 91007 01009 BOURG-en-BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **17 A RUE DOCTEUR NODET 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG-en-BRESSE**

le **09/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1066847